Compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2023 à 20H00

<u>Présents</u>:Sophie PHELIPEAU, Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Isabelle CLAUDE – RUSSO, Hector CUADRADO-RICA, Christian LE BARON, Thomas LE BATARD, Arnaud SAINT JAMES, Nathalie METIVIER, Elodie PASQUET.

<u>Présence de :</u> Madame Véronique DESCELLIER-HUE, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP

<u>Absents excusés</u>: Clément LESAGE a donné pouvoir à Thomas LEBATARD, MickaëlRAULT a donné pouvoir à Elodie PASQUET.

Secrétaire de séance : Thomas LEBATARD

1 - Approbation du compte-rendu du 6 mars 2023

Sophie Phelipeau demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 6 février 2023. Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 06 mars 2023.

2 – Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2022

Madame DESCELLIER-HUE présente les résultats de l'année 2022 du compte de gestion.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	25 816,08		-125 680,34		-99 864,26
Fonctionnement	80 757,64		74 734,21		155 491,85
TOTAL I	106 573,72		-50 946,13		55 627,59
II - Budgets des services à					33 627,33
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	106 573,72		-50 946,13		55 627,59

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	159 148,00	598 146,25	757 294,25
Titres de recette émis (b)	29 643,50	534 035,46	563 678,96
Réductions de titres (c)	2 N N S S S S	104,32	104,32
Recettes nettes (d = b - c)	29 643,50	533 931,14	563 574,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	159 148,00	598 146.25	757 294,25
Mandats émis (f)	195 323,84	459 301,25	654 625,09
Annulations de mandats (g)	40 000,00	104,32	40 104,32
Depenses nettes (h = f - g)	155 323,84	459 196,93	614 520,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 734,21	
(h - d) Déficit	125 680,34		50 946,13

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'il y avait des questions, Sophie PHELIPEAU soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte de gestion 2022.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2022.

3 – Délibération relative au vote du Compte Administratif 2022

Andréa LECARPENTIER confirme que les résultats du compte de gestion 2022 sont conformes à ceux du compte administratif 2022.

Elle invite les Conseillers à se reporter aux résultats de l'année 2022 et rappelle :

La réalisation en investissement de l'exercice 2022 est :

- En dépenses : 155 323,84 €

- En recettes : 29 643,50 €

Soit un résultat en investissement de - 125 680,34 €, soit en cumulé, compte tenu des excédents antérieurs de + 25 816,08 €, soit un déficit de 99 864,26 €

La réalisation en fonctionnement de l'exercice 2022 est :

En dépenses : 459 196,93 €
 En recettes : 533 931,14 €

Soit un résultat en fonctionnement de : + 74 734,21 €, soit, en cumulé, compte tenu des excédents antérieurs de + 80 757,64 €, un excédent de + 155 491,85 €.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'il y avait des questions sur les résultats de l'exercice 2022, Sophie PHELIPEAU se retire pour le vote.

Isabelle CLAUDE-RUSSOsoumet la délibération au vote.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, adoptent le compte administratif 2022.

4- Affectation du résultat 2022

Andréa LECARPENTIER rappelle que :

- le résultat en fonctionnement est de + 74 734,21 € conformément au compte de gestion 2022.

Compte tenu des excédents antérieurs de + 80 757,64 €, le résultat cumulé est de + 155 491,85 €

- En investissement, le résultat de l'exercice est de -125 680,34 €

Compte tenu des excédents antérieurs de + 25 816,08 €, le résultat cumulé est de- 99 864,26 €

		2022	Résultats 2021	Résultats 2022	Points de départ
					2023
Fonctionnement	Recettes	533 931,14 €	80 757,64 €	74 734,21 €	155 491,85 €
	Dépenses	459 196,93 €			
Investissement	Recettes	29 643,50 €	25 816,08 €	- 125 680,34 €	- 99 864,26 €
	Dépenses	155 323,84 €			
Solde					55 627,59 €

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent :

- le report de + 55 627,59 € en section fonctionnement (Recettes 002)
- le report de 99 864,26 € en section investissement (Dépenses 001) et l'inscription en recettes d'investissement + 99 864,26 € (compte 1068)sur l'année 2023.

5-Délibération relative à la participation de la commune de VIEUX au SIVOM LES TROIS VILLAGES

Le Conseil délibère sur le versement par la Commune de VIEUX de la somme de 136 109 € au titre de la participation de la Commune au SIVOM LES TROIS VILLAGES.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, votent la participation de la Commune au SIVOM LES TROIS VILLAGES à hauteur de 136 109 €.

6 – Délibération relative au vote du taux d'imposition

Andréa LECARPENTIER, Présidente de la Commission finances, propose de faire un point sur l'imposition de la commune et rappelle les taux en vigueur à VIEUX :

	2022
Foncier Bâti	50 %
Foncier Non Bâti	45,59 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21,16%

Il n'est pas prévu d'augmentation de taux pour l'année 2023.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de ne voter aucune augmentation des taux d'imposition pour 2023 et, par conséquent, les taux d'imposition resteront les suivants :

- Sur le foncier bâti: 50 %

- Sur le foncier non bâti: 45.59 %

- Au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,16 %

7-Délibération relative au vote des subventions aux associations

Andréa LECARPENTIER présente les demandes qu'elle a reçues pour chaque association en rappelant les précédentes subventions accordées. Elle les a résumées dans le tableau ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION	2019	2020	2021	2022	Proposition 2023
Club de Loisirs Inter âges	500	500	0	150	800
Trimaran	1450	1600	1 150	1 000	1 000
Espace Vie Sociale	940	1900	2 210	1 700	2 250
CALVAG	500	500	0	300	0
Association des Jardiniers Viducasses	500	500	400	0	400
Art et Litho	500	500	0	0	0
Philosophe de la percussion	150	150	0	0	100
Aide à Domicile en Milieu Rural	900	900	700	0	0
SIAD EVRECY					0
Fond Solidarité Logement	100	100	100	0	0

Solidarité des 3 Villages	500	500	250	250	250
Association Cote 112	400	400	300	200	0,5 € / habitant 350 €
JUDO					0
INTER ODON FOOTBALL					0
AVTE					200
TOTAL	7020	8050	5 110	3 600 €	5 350

Les conseillers municipaux procèdent au vote des montants attribués aux associations, à l'exception de Christopher STONHAM qui ne participe pas au vote puisque président d'une association.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent les montants des subventions qui seront versées aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	Proposition 2023
Club de Loisirs Inter âges	800
Trimaran	1 000
Espace Vie Sociale	2 250
CALVAG	0
Association des Jardiniers Viducasses	400
Art et Litho	0
Philosophe de la percussion	100
Aide à Domicile en Milieu Rural	NC
SIAD EVRECY	NC
Fond Solidarité Logement	0
Solidarité des 3 Villages	250
Association Cote 112	350 €
JUDO	NC
INTER ODON FOOTBALL	NC
AVTE	200
TOTAL	5 350

8 – Délibération relative au vote du budget 2023

Andréa LECARPENTIER ne reprend pas ligne par ligne les dépenses et recettes du budget primitif, mais reste à la disposition de chaque conseiller pour répondre à leurs interrogations. Elle donne les montants par chapitre des dépenses et des recettes et répond aux questions posées.

Eanationnament dár	
Fonctionnement dép	jenses :

Chapitre 21 : α immobilisations corporelles α :

ronchonnement dependes.	
Chapitre 011 « charges à caractère général » le montant est de	130 804,22 €
Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »	142 250,00 €
Chapitre 014 « atténuation de produits » :	39 029,00 €
Chapitre 023 « virement à la section investissement » :	28 673,00 €
Chapitre 042 « opérations ordre transféré entre sections » :	8 420,00 €
Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :	217 400,00 €
Chapitre 66 « charges financières » :	15 000,00 €
Chapitre 68 « Dotations aux provisions » :	100,00€
Le montant des dépenses en fonctionnement est de	581 676,22 €
Fonctionnement recettes :	
Chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	55 627,59 €
Chapitre 013 « atténuations de charges » :	0€
Chapitre 042 « Opérations ordre transféré entre sections » :	0€
Chapitre 70 « produits, services, domaine, ventes diverses » :	11 853,63 €
Chapitre 73 « impôts et taxes » :	42 000,00 €
Chapitre 731 « Fiscalité locale » :	304 000,00 €
Chapitre 74 « dotations et participations » :	151 645,00 €
Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :	16 540,00 €
Chapitre 76 « Produits financiers » :	10,00€
Chapitre 77 « produits spécifiques » :	0,00€
Le montant des recettes de fonctionnement :	581 676,22 €
Investissement dépenses :	
Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement :	99 864,26 €
Chapitre 040 « Opérations ordre transféré entre section » :	0€
Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :	0€
Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »	0€
Chapitre 13 : « subventions d'investissement » :	0€
Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » :	31 648,00 €
Chapitre 20 : « immobilisations incorporelles » :	2 500,00 €

11 000,00 €

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à :	145 012,26 €
Investissement recettes :	
Chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » :	0€

Chapitre 040 : « opérations d'ordre transféré entre sections » : 8 420,00 €

28 673,00 €

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » : 0 €

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 107 919,26 €

Chapitre 13 : « subventions d'investissement » : 0 €

Chapitre 16 : « emprunts et dettes assimilées » : 0 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 0 €

Le montant total des recettes d'investissement est de : 145 012,26 €

Les conseillers municipaux votent, à l'unanimité, le budget primitif 2023.

9 – Questions et informations diverses

> Achèvement des travaux Court Carel:

Chapitre 021 « Virement de la section fonctionnement »:

Sophie Phelipeau fait part de la demande par Arkétype de la validation de l'attestation d'achèvement et de conformité des travaux du lotissement du Cours Carel.

Avant la validation, il est necessaire d'effectuer des vérifications:

- Le poteau incendie ne serait pas conforme selon le cabinet Landry: compte-tenu de son débit, il devrait être vert et non rouge comme il est actuellement. Un contrôle technique de tous les poteaux incendie va être effectué;
- o II faudrait verifier l'évacuation des eaux en cas de gros orages

Hector Cuadrado-Rica propose une réunion avec les habitants du lotissement afin de lister les dysfonctionnements. La date reste à fixer.

Sophie Phelipeau propose, plutôt qu'une réunion, d'effectuer du porte à porte afin de rencontrer chaque habitant du lotissement.

Isabelle CLAUDE-RUSSO et Hector CUADRADO-RICA ont visité le lotissement : la place, au fond du lotissement, est un parking, les camions poubelles font marche arrière pour en sortir, or ceci est interdit rappelle Isabelle CLAUDE-RUSSO.

Ils ont parcouru le chemin qui longe le lotissement et y ont trouvé des fers à béton et des racines.

> Le tracteur Bolinger de la commune: il semblerait que ce tracteur soit une pièce de collection.

La séance est levée à 21H50.